

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 84 (1958)
Heft: 22

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'E.P.U.L. (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole
polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: J. Calame, ing. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève

Membres:

Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: Cl. Grosgrin, arch.; E. Martin, arch.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.
Ch. Thévenaz, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »

Président: A. Stucky, ing.
Membres: M. Bridel; R. Neeser, ing.; P. Waltenspuhl, arch.
Adresse: Ch. de Roseneck 6, Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, ing.
Rédaction et Editions de la S. A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Adresse: Case Chauderon 475, Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse Fr. 26.—	Etranger	Fr. 30.—
Sociétaires	» » 22.—	»	» 27.—
Prix du numéro	» » 1.60		

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° II. 87 75, Lausanne.

Adressez toutes communications concernant abonnement, changements
d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29
Lausanne

ANNONCES**Tarif des annonces:**

1/1 page	Fr. 275.—
1/2 »	» 140.—
1/4 »	» 70.—
1/8 »	» 35.—

Adresse: Annonces Suisses S. A.

Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales

**SOMMAIRE**

Le nouveau pont de Drize, par Marcel Humbert, ingénieur S.I.A., professeur à l'Ecole d'Architecture de l'Université de Genève.
Divers: Expositions..., par Marcel D. Mueller, architecte S.I.A., urbaniste D.I.U.P.

L'actualité aéronautique (XI).

Les Congrès: Programme d'activité de l'A.S.P.A., section de Genève. — Assemblée générale du G.E.P.

Bibliographie. — Documentation générale. — Nouveautés, informations diverses.

LE NOUVEAU PONT DE DRIZE

par MARCEL HUMBERT, ingénieur S.I.A.,

Professeur à l'Ecole d'Architecture de l'Université de Genève

Introduction

A quelque deux kilomètres de Carouge, la route cantonale n° 28, qui relie Genève à Annecy, franchit une tranquille petite rivière, la Drize.

Jusqu'au début des travaux faisant l'objet de la présente communication, cette traversée s'effectuait sur un ponceau en voûte, d'environ 6 m d'ouverture, prolongé sur chaque rive par une sorte de digue, délimitée par des murs de soutènement; la chaussée accusait, en cet endroit, un dangereux resserrement (fig. 1).

En 1949 déjà, le Département des travaux publics de la République et Canton de Genève me chargea, sur la base d'un tracé quelque peu amélioré de la route existante, d'une étude axée sur la conservation des maçonneries, sur leur remise en état et leur éventuel renforcement.

Deux projets furent établis en partant de ces données, en s'efforçant, par conséquent, de maintenir le caractère de l'ouvrage.

Par suite de l'état vétuste des constructions conservées, le coût de l'opération se révéla trop élevé eu égard au résultat obtenu.

En 1951, le Département des travaux publics, envisageant une modification plus sensible du tracé de la route, mieux en rapport avec les exigences de la circulation moderne, je fus chargé de reprendre le problème en cherchant toujours — par raison d'économie — à réutiliser autant que possible les constructions en place.

J'ai alors établi deux nouveaux projets:

le premier avec tablier en béton armé;

le deuxième avec tablier en béton précontraint.

En même temps j'ai entrepris le calcul du coût d'une construction entièrement neuve — infrastructure en béton armé et tablier composé de cinq travées d'éléments rectilignes préfabriqués, en béton précontraint — entraînant la démolition de l'ensemble, ponceau et murs de soutènement, et la reconstitution du pittoresque vallon de la Drize.

Cette dernière solution s'étant révélée moins coûteuse que les autres, malgré les démolitions et d'importants mouvements de terres, l'idée fut retenue par les autorités cantonales; celles-ci, de leur côté, poursuivirent encore l'étude du tracé de la route dans le sens d'une circulation routière toujours accrue.

En 1956, pendant l'intense période de gel du mois de